



INFOS

ADZRP

INFOS ADZRP n° 6 – JUILLET 2011



Le 28 juin, l'Association Dongeoise des Zones à Risques et du PPRT organisait une réunion débat dans la salle des Guifettes animée par Alain DAVAZE, membre responsable de l'Association de défense des riverains du site Butagaz à ARNAGE (72). Près de 80 Dongeaises et Dongeoises s'étaient déplacés, qu'ils en soient remerciés.

ARNAGE, des décisions modifiées.

Initialement, 6 à 700 maisons sont impactées par les problèmes d'insécurité. Les travaux indispensables pour y remédier permettent de ramener le nombre d'habitations concernées à 15. Selon Alain DAVAZE, il était possible de supprimer les dangers sur l'ensemble des 15 maisons en déplaçant certaines installations Butagaz.

Au mois de février, plusieurs habitants déposent un recours devant le tribunal administratif considérant que le Préfet de la Sarthe a commis l'erreur de signer un permis de construire de la structure appelée « sarcophage » sans tenir compte des remarques formulées par les riverains.

A plusieurs reprises, Alain DAVAZE exprime les difficultés rencontrées par les riverains pour se faire entendre. Il y a un fossé entre les déclarations réglementaires et leur concrétisation dans les actes. Il dira, par exemple, qu'aucun riverain n'était dans le CLIC.



TOUTES ET TOUS CONCERNE(E)S.

A Donges et ailleurs, l'ensemble des habitants est concerné pour deux raisons au moins : soit parce que la maison est impactée par les mesures imposées, soit par le biais de l'impôt pour financer le coût des travaux à réaliser pour mettre « aux normes » les établissements recevant du public.

Si la loi existe et qu'il faille rester « corrects », son application ne peut se faire au détriment des habitants qui subissent à longueur de jour les nuisances imposées par les industriels. Si incorrection il y a, elle n'est surtout pas du côté des habitants.

Plusieurs interventions insistent sur la nécessité de fédérer les actions des associations de riverains concernées par la mise en place d'un PPRT.

La Municipalité par la voix de son représentant, Mr DESHAYES, réaffirme son soutien à l'action menée par l'ADZRP et considère que « le pollueur doit être le payeur ».

Mr DELALANDE représentant de la CARENE réaffirme la responsabilité de l'institution dans l'aide qu'elle doit apporter à la relocalisation des entreprises. Sa déclaration fera réagir un participant qui lui lancera : « vous décidez d'aider les industriels, que faites-vous pour les particuliers ? »

Mise au point
*Le rapport de présentation relatif à l'élaboration du PPRT précise : « les travaux de protection à prescrire sur le bâti ne peuvent excéder 10 % de la valeur du bien »
Les travaux imposés sont à la charge du propriétaire.*

Développer la solidarité, agir pour le bien collectif, être citoyen-acteur, autant de déclarations qu'il est indispensable de mettre en application. C'est ce à quoi, l'association veut s'employer.

BLOC NOTES : De nombreuses questions restent posées. En témoignent les notes prises par une participante (Cécile R).

● **L'Étude de nos Maisons**

A Arnage, l'Etat a payé l'étude pour les 15 maisons concernées par les prescriptions du PPRT.

Si on accepte l'étude, on doit accepter de faire les travaux.

Qu'en sera-t-il pour Donges ? avec nos 700 habitations et 70 établissements recevant du public ?

(Commissaire enquêteur d'Arnage : il est nécessaire de trouver des solutions financières avant que le préfet ne prenne une décision/ approuve le PPRT)

● **La protection des locataires**

M. DAVAZE étant propriétaire, il nous a rappelé son obligation de garantir la sécurité de ses locataires. S'il y a juste des recommandations, faut-il quand même faire les travaux ? pour se protéger juridiquement en cas d'accident...

● **L'étude de vulnérabilité**



Elle a été faite pour Arnage à la suite de l'enquête publique, en complément !!

Est-ce normal ? ...

● **L'éventualité d'accident pendant la mise en place du PPRT**

Qui est responsable ? qui paie ? « flou total » dicit M.DAVAZE

● **Comment est élaboré le périmètre d'étude ?**

question posée à Arnage, toujours sans réponse claire comme chez nous

● **La protection des terres agricoles autour du site industriel**

Le PPRT permet les constructions sur les terres agricoles alors que le PLU l'interdit (problème de la valeur des terres achetées et revendues par la suite : délit d'initié ?!) peut-être à étudier ...

● **Recommandations ou prescriptions ?**

que choisir ? et quelles conséquences... fiscales, administratives, urbaines, sociales ??

ENTENDU LORS DE LA RENCONTRE AVEC LA MAIRIE LE 23 JUIN.
Quelques déclarations suite à la réunion POA du lundi 20 juin

Représentaient la Municipalité : Madame Le Maire, Mickael DELALANDE, Jean-René JEAUMOUILLE, Christian SOURGET
Pour l'Association : Stéphane BODINIER, Jean ETCHENOU, Nicolas REDSAND, Jean-Luc BOSQUE, Cécile ROGARD

Madame le Maire estime que le problème des financements n'a pas été assez abordé, trop succinct
Jean-René JEAUMOUILLE regrette que l'association de la Corniche nazérienne ne se retire pas du CLIC pour laisser place aux autres associations, elle aurait pu siéger à titre d'expert pour les associations.

PPRT : 18 mois de délai supplémentaire prochainement validé par préfet (temps maximum possible).

C'est une marge de sécurité étant donné que l'enquête publique n'est pas possible pendant les

périodes électorales (présidentielle et législative). Notre vigilance reste la règle.

Madame le Maire précise que l'association des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS), revendique le crédit d'impôts de 40%. TOTAL était prêt à mettre aussi 40%, les collectivités avaient dit « nous aussi nous participerons » il serait resté à la charge des propriétaires une très faible part.

Mais comme il y a eu la baisse du crédit à 15%, TOTAL s'est retiré

AMARIS va déposer un dossier devant le Sénat.

D'autres sujets importants ont été abordés. Nous y reviendrons prochainement.

3 SEPTEMBRE

Village des Associations.

Place de la Mairie-Donges

L'ADZRP sera présente.

VENEZ NOUS REJOINDRE , le PPRT est l'affaire de toutes et de tous.